

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Dannie Plante](#)

<https://www.cadre21.org/membres/e21a07e4b6fdac055997a119>

Date d'obtention : 2022-09-20 23:45:25

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La trousse sert à guider nos interventions lorsque nous avons une situation impliquant des élèves au secondaire. Notre rôle est d'accueillir la victime et rencontrer les autres personnes concernés. La trousse sert à guider nos interventions grâce aux 4 étapes à suivre.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

J'aurai une marche à suivre claire et précise. Je serai donc davantage en mesure d'intervenir avec les jeunes concernés et ainsi leur offrir un service adéquat et à la hauteur de la situation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas leur mettre des mots dans la bouche, suivre la démarche du protocole Sextos. En cas de récidive ou d'actes malveillants de la part d'un jeune, ne pas le questionner et appeler le corps policier.